



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie



UNIVERSITE DE LOME

CENTRE D'EXCELLENCE REGIONAL
SUR LES SCIENCES AVIAIRES

ELABORATION DES SPECIFICATIONS TECHNIQUES DU
MATERIEL, EQUIPEMENTS ET MOBILIER NECESSAIRES A
L'AMENAGEMENT DES LOCAUX DU CERSA

CONTRAT N° 00001 /2017/DP/UL-CERSA/PI/IDA
(DP N°01/2017/UL/CERSA DU 27/09/2017)

ATTRIBUTAIRE : ESPACE ARCHITECTURES

MONTANT : 1 130 000 F CFA HTVA
1 333 400 F CFA TTC

DELAI D'EXECUTION : Deux (02) Semaines

PAIEMENT AU COMPTE : 020875100101 84-BTCI

SOURCE DE FINANCEMENT : IDA N° 5424-TG

LE PRÉSENT CONTRAT (« le Contrat ») est conclu entre le **Centre d'Excellence Régional sur les Sciences Aviaires (CERSA)** (« le Client ») ayant son établissement principal à Lomé sis à l'Université de Lomé, BP : 1515, Tél : (+228) 22 40 60 58, e-mail : cersa.univ.lome@gmail.com et le **Cabinet Espace Architectures** (« le Consultant ») ayant son établissement principal à Lomé, 131, rue Ecole des sourds, Djidjolé, 05 BP 289-Lomé, Téléphone : (+228) 22 51 04 07/23 38 12 28, e-mail : limgilbert@yahoo.com.

ATTENDU QUE le Client souhaite que le Consultant fournisse les services visés ci-après, et

ATTENDU QUE le Consultant accepte de fournir lesdits services,

PAR CES MOTIFS, LES PARTIES AU PRÉSENT CONTRAT sont convenues de ce qui suit :

1. **Services**
 - (i) Le Consultant fournit les services spécifiés dans l'Annexe A « Termes de Référence et Étendue des Services » qui forme partie intégrante du présent Contrat (« les Services »).
 - (ii) Le Consultant fournit le personnel énuméré dans l'Annexe B « Personnel du Consultant » pour la prestation des Services.
 - (iii) Le Consultant soumet des rapports au Client sous la forme et dans les délais spécifiés à l'Annexe C « Obligations du Consultant en matière d'Établissement de Rapports ».

2. **Calendrier**

Le Consultant fournit les Services pendant la période commençant le 16 novembre 2017 et s'achevant le 30 novembre 2017 concernant l'identification et la description du besoin. L'aménagement des locaux devra se réaliser après l'acquisition du matériel et équipement. La durée de cette phase de la mission ne devra dépasser cinq (05) jours.

3. **Paiement**
 - A. Montant plafond

Pour les Services fournis conformément à l'Annexe A, le Client paie au Consultant un montant plafonné à **un million trois cent trente-trois mille quatre cent (1 333 400) F CFA**, étant entendu que ce Montant plafond comprend la totalité des coûts et des bénéfices du Consultant ainsi que toute obligation fiscale dont il pourrait être redevable, y compris la taxe parafiscale prévue par l'article 11 de la loi n° 2009-013 du 30 juin 2009 relative aux marchés publics et délégations de service public.

 - B. Calendrier des Paiements

Le calendrier des paiements est le suivant :

Soixante-quinze pour cent (75%) du montant TTC soit **1 000 050 F CFA** seront versés lorsque le Client reçoit un projet de rapport qu'il juge acceptable ; et

Vingt-cinq pour cent (25%) du montant TTC soit **333 350 F CFA** lorsque le Client reçoit le rapport final et qu'il le juge acceptable après l'installation des matériels et équipements.

Le montant total du contrat est 1 333 400 F CFA TTC.

C. Conditions de Paiement

Les paiements sont effectués en F CFA dans les 60 jours suivant la date à laquelle le Consultant a présenté des factures en double exemplaire au Coordinateur désigné au paragraphe 4.

4. **Administration du Projet**

A. Coordinateur.

Le Client désigne comme coordinateur **Prof. TONA Kokou**. Le Coordinateur est responsable de la coordination des activités relevant du Contrat, de l'acceptation et de l'approbation des rapports et autres produits au nom du Client, ainsi que de la réception et de l'approbation des factures devant donner lieu à un paiement.

B. Rapports

Les rapports énumérés à l'Annexe C « Obligations du Consultant en matière d'Établissement de Rapports » seront présentés au cours de la mission et serviront de base aux paiements à effectuer conformément au paragraphe 3.

5. **Normes de Performance**

Le Consultant s'engage à fournir les Services conformément aux normes professionnelles et déontologiques, de compétence et d'intégrité les plus exigeantes. Il remplacera rapidement tout personnel affecté à l'exécution du présent Contrat qui ne donnerait pas satisfaction au Client.

6. **Devoir de Réserve**

Pendant la durée du présent Contrat et les deux années suivant son expiration, le Consultant ne divulguera aucune information exclusive ou confidentielle concernant les Services, le présent Contrat, les affaires ou les activités du Client sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de celui-ci.

7. **Propriété des Documents et Produits**

Tous les rapports, études ou autres produits, sous forme de graphiques, logiciels ou autres, que le Consultant préparera pour le compte du Client au titre du présent Contrat deviendront et demeureront la propriété du Client. Le Consultant pourra conserver un exemplaire desdits documents et logiciels.

- 8. **Activités interdites au Consultant** Le Consultant convient que, pendant la durée du présent Contrat et après son expiration, ni lui-même ni toute entité qui lui est affiliée ne seront autorisés à fournir des biens, travaux, ou services (autres que les Services et toute prolongation desdits Services) pour tout projet qui résulterait desdits Services ou lui serait étroitement lié.
- 9. **Assurance** Le Consultant prend toute mesure appropriée pour s'assurer.
- 10. **Transfert** Le Consultant ne cèdera ni ne sous-traitera le présent Contrat ou l'un quelconque de ses éléments sans l'approbation écrite préalable du Client.
- 11. **Droit applicable et Langue du Contrat** Le Contrat est soumis au droit togolais et la langue du Contrat est le français.
- 12. **Règlement des différends** Tout différend lié au présent Contrat que les parties ne pourraient régler à l'amiable sera soumis à la juridiction compétente.

<p>Lu et approuvé Le consultant Lomé, le 20 NOV 2017</p>   <p><u>LIMAZIE Pékébinesso</u></p>	<p>Présenté par le Directeur du CERSA Lomé, le 21 NOV 2017</p>   <p><u>Prof. TONA Kokou</u></p>
---	---

LISTE DES ANNEXES

Annexe A : Termes de référence et étendue des services

Annexe B : Personnel du Consultant

Annexe C : Obligations du Consultant en matière d'établissement de rapports

Annexe D : Ventilation des prix du Contrat

Annexe E : Lettre d'attribution provisoire du contrat

ANNEXE A— TERMES DE REFERENCE ET ETENDUE DES SERVICES

1- Contexte

La République Togolaise a obtenu un crédit auprès de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour financer la mise en œuvre des activités du Centre d'Excellence Régional sur les Sciences Aviaires (CERSA), et a l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif à l'élaboration des spécifications techniques du matériel et mobiliers didactiques.

En effet, l'envergure et l'importance voulu du matériel, équipement et mobilier à acquérir a amené le CERSA à envisager la sélection d'un cabinet, d'un établissement ou de toute autre structure ayant les compétences nécessaires pour quantifier et décrire le type de matériel, équipement et mobilier en nécessaires pour l'aménagement de ses locaux.

2- Objectifs de la mission

3.1- Objectif général

L'objectif principal poursuivi est de contribuer à la définition appropriée des besoins en matériels, équipements et mobiliers nécessaires pour l'aménagement des locaux du laboratoire du CERSA et de mettre à la disposition du centre leurs spécifications techniques

3.2- Objectifs spécifiques

De façon spécifique, il s'agira de quantifier et décrire les différents types de matériel, équipement et mobilier nécessaires pour aménager :

- La salle de conférence d'environ trois cent (300) places ;
- Les laboratoires (08) ;
- Les vestiaires (02) ;
- Deux (02) salles de cours de quarante (40) places chacune ;
- Environ vingt (20) bureaux dont celui du directeur et du directeur adjoint
- La salle de réunion de quarante (40) places ;
- La salle de bibliothèque ;
- L'espace de restauration.

3- Résultats attendus

A l'issue de la mission, les résultats suivants sont attendus :

- Une définition exacte des besoins en matériel, équipement et mobilier nécessaires pour aménager les locaux du laboratoire du CERSA ;
- Une description pertinente (Spécifications techniques) du matériel, équipement et mobilier identifié ;
- Un devis confidentiel ;
- Un regroupement des différentes acquisitions par lot selon les spécificités et ou la consistance ;
- Un plan d'aménagement (installation).

4- Tâches du consultant

- Définir et quantifier les besoins ;

- Elaborer le Cahiers des spécifications techniques du matériel, équipement et mobilier ;
- Etablir un devis estimatif complet et par lot ;
- Assister le CERSA lors de l'évaluation des offres pour acquisition de matériel, équipement et mobilier

Le CERSA mettra à disposition les plans des locaux et toute autre informations nécessaires.

5- Profil du consultant

Le consultant doit être un cabinet, un établissement ou toute autre structure justifiant d'au moins cinq (05) années d'expérience professionnelles.

Il doit disposer au minimum, de deux (2) experts ayant des connaissances avérées dans la description de matériel, équipements et mobilier.

Les experts devront :

- être titulaires de diplômes universitaires (au moins BAC+2) dans les domaines technique ou industriel ;
- avoir des expériences professionnelles d'au moins cinq (5) ans ;
- avoir des expériences d'au moins deux (02) ans dans l'un et ou l'autre des domaine suivants :
 - o aménagement intérieur de bâtiment ;
 - o usine de production de matériel, équipement et ou de mobilier de nature similaire ;
 - o magasin de vente de matériel, équipement et ou de mobilier de nature similaire ;
 - o ou dans tout autre domaine pertinent.

Il est souhaitable que les deux (02) experts aient des expériences spécifiques complémentaires.

6- Approche méthodologique

Le prestataire devra indiquer la méthodologie qu'il préconise pour :

- La quantification des besoins ;
- L'élaboration des spécifications techniques ;
- L'établissement du devis estimatif.

7- Calendrier des travaux et production de rapports

La durée globale prévisionnelle de la mission est de deux (02) semaines.

Toutefois, le prestataire peut proposer tout autre délai raisonnable en fonction de la pertinence de sa méthodologie.

A la fin de la prestation, un rapport devra être transmis au CERSA pour observations.

Les observations nécessaires seront adressées par écrit au prestataire qui disposera d'une (01) semaine maximum pour présenter le rapport final.

ANNEXE B— PERSONNEL DU CONSULTANT

2.3 - Organisation et Personnel

L'organisation générale que nous comptons prévoir mettre en place pour mener à bien cette mission est notre expérience de maîtrise d'œuvre sur bien de projets constitue un atout pour la réussite de la mission.

Les équipes chargées de la mission, terrain et siège, avec les moyens informatiques, techniques et logistiques seront organisées à tenir compte des objectifs de l'Administration en terme de fonctionnalité, mais surtout aussi de coût de projet.

2.3.1 Sélection du personnel

La sélection du personnel a été basée sur les expériences exigées par les termes de référence. L'offre de l'Agence se fonde sur l'expérience et la capacité à travailler en équipe et la connaissance du contexte spécifique du Maître d'Ouvrage.

➤ Personnel clé

N°	NOM	Spécialisation	Responsabilité
1	LIMAZIE Péyébinesso	Architecte-Urbaniste Aménagiste avec 14 ans d'exercice du métier	Chef d'équipe et premier responsable de la mission
2	KOUMA Bassoun	Ingénieur Génie Civil avec 6 ans d'exercice du métier	Ingénieur Génie Civil expert des équipements Chef de mission adjoint
3	NUHODJU Koffi	Technicien Supérieur en génie civil 6 ans d'exercice du métier	Contrôleur permanent des travaux

➤ Personnel d'appui au siège et sur le terrain

<u>N°</u>	<u>NOM</u>	<u>Spécialisation</u>	<u>Responsabilité</u>
1	AGBEMAPLE Koudzo	Ingénieur Génie Electrique avec 14 ans d'exercice du métier	-Responsable des études électriques
2	NALA Essohanam Samuel	Technicien supérieur génie électrique avec 3 ans d'exercice du métier	Contrôleur
3	BASSINE	Technicien supérieur génie électrique avec 3 ans d'exercice du métier	Contrôleur
4	AWUSSI Komlan	Technicien génie civil avec 3 ans d'exercice	-Chargé des quantitatifs
5	DATE Robert	Ingénieur Energétique avec 16 ans d'exercice	Responsable des études énergétiques
6	KILIOU Komlan	Sécurité de travail	Responsable gestion de risque
7	SOSSAH-TADO Koffivi	Economiste	Chargé d'études économiques du projet
8	YEDIBAHOMA Kounissima	Secrétaire	Secrétariat
9	RAWA Toumta Homa	Coursier	Liaison
10	M. WALDJA	Chauffeur	Liaison
14	Secrétaires Infographes,	Assistance à la gestion administrative et la coordination de travail, Impression et multiplication des documents, Conduite des véhicules de la mission	

ANNEXE C—OBLIGATIONS DU CONSULTANT EN MATIERE D'ETABLISSEMENT DE RAPPORTS

Le Consultant présentera en deux (02) exemplaires sur support papier et électronique, les versions provisoires et finales des rapports et autres documents produits.

ANNEXE - D : VENTILATION DES PRIX DU CONTRAT

1. FIN – 1. Lettre de soumission de la proposition financière

φ f m

4
8

Formulaire FIN-1. LETTRE DE SOUMISSION DE LA PROPOSITION FINANCIERE

Lomé, le 05 octobre 2017

À : Université de Lomé,
Centre d'Excellence Régionale sur les
Sciences Aviaires (CERSA)
3^{ème} étage du bloc administratif de l'Université
de Lomé, Campus Nord
01 BP : 1515 Lomé 01 ;
Tél : 22 40 60 58, e-mail : cersa.univ.lome@gmail.com

Monsieur la Personne Responsable des Marchés Publics,

Nous, soussignés, avons l'honneur de vous proposer nos services, à titre de consultant, pour le recrutement d'un cabinet/bureau d'étude en vue de l'élaboration des spécifications techniques du matériel, équipement et mobilier nécessaires à l'aménagement des locaux du CERSA conformément à votre Demande de propositions en date du 21 septembre 2017 et à notre Proposition technique. Vous trouverez ci-joint notre Proposition financière qui s'élève à un million trois cent trente trois mille quatre cent (1 333 400) FCFA, toutes taxes comprises.

Notre Proposition financière a pour nous force obligatoire, sous réserve des modifications résultant de la négociation du Marché, jusqu'à l'expiration du délai de validité de la Proposition, c'est-à-dire jusqu'à l'échéance stipulée au paragraphe 6 des Données particulières.

Nous nous engageons à ne pas octroyer ou promettre d'octroyer à toute personne intervenant à quelque titre que ce soit dans la procédure de passation du marché un avantage indu, pécuniaire ou autre, directement ou par des intermédiaires, en vue d'obtenir le marché, comme en atteste le formulaire d'engagement ci-joint, signé par nos soins.

Veuillez agréer, Monsieur La Personne Responsable des Marchés Publics, l'assurance de notre considération distinguée.

Signature du représentant habilité

Nom et titre du signataire : LIMAZIE Poyebinesso Architecte-Urbaniste
Nom et adresse du Consultant : Espace Architectures 131 rue des sourds muets, DJIDJOLE
LOME, TOGO 5BP 289 LOME 5 Téléphone: +228 22 51 04 07 / 23 38 12 28
e-mail : gilbertlimazie@gmail.com



2. FIN – 2. Etat récapitulatifs des coûts

p t B 4 8

FIN - 2 : ETAT RECAPITULATIF DES COÛTS

(ELABORATION DES SPECIFICATIONS TECHNIQUES DU MATERIEL,
EQUIPEMENTS ET MOBILIERS POUR L'AMENAGEMENT DES LOCAUX DU CERSA)

POSTE	COÛTS (F CFA)
COÛT TOTAL EN F CFA HTVA	1 130 000
TVA	203 400
COÛT TOTAL DE LA PROPOSITION FINANCIERE EN F CFA TTC	<u>1 333 400</u>

φ e #

3 4

4.FIN - 4. Ventilation des rémunérations

φ

13

4

FIN - 4 : VENTILATION DE LA REMUNERATION

**ELABORATION DES SPECIFICATIONS TECHNIQUES DU MATERIEL, EQUIPEMENTS ET MOBILIERS
POUR L'AMENAGEMENT DES LOCAUX DU CERSA**

N°	NOM	POSTE	TAUX PERSONNEL (F CFA) /MOIS	TEMPS PASSE (Persx/mois)	COUTS HORS TAXES (FCFA)
1	LIMAZIE Pékébinesso	Architecte-Urbaniste (Expert en aménagement intérieur)	500 000	1,00	500 000
2	KOUMA Bassoun	Ingénieur Génie Civil	450 000	1,00	450 000
3	NUHODJU Koffi	Technicien supérieur en Génie	180 000	1,00	180 000
TOTAUX PARTIELS EN F CFA HTVA					1 130 000

6.

φ

IB

4

5. FIN - 5. Ventilation des frais remboursables

6 8 11 14

FIN - 5 : VENTILATION DES FRAIS REMBOURSABLES

ELABORATION DES SPECIFICATIONS TECHNIQUES DU MATERIEL, EQUIPEMENTS ET MOBILIERS POUR L'AMENAGEMENT DES LOCAUX DU CERSA

N°	DESCRIPTION	UNITE	COÛT UNITAIRE (F CFA)	QUANTITE	COÛTS HORS TAXES (F CFA)
1	Per diem	Jour			
2	Déplacements internationaux	Voyage			0
3	Visite de site	ff			
4	Frais de communication entre les sites du projet et la base à Lomé	ff			
5	Plans, reproduction de rapports	ff			
6	Equipements, instruments, matériels, fournitures, etc	ff			
7	Envoi effets personnels	Voyage			
8	Emploi ordinateurs, logiciel	ff			
	Essais de laboratoire	ff			
9	Transport local	ff			
10	Location bureaux, aide administration	ff			
11	Formation du personnel de l'Autorité contractante	ff			
TOTAUX PARTIELS EN F CFA HTVA					0

Handwritten signature

Handwritten mark

Handwritten mark

Handwritten mark

3. FIN – 3. Ventilation des coûts par activité

φ 6 R 4 8

FIN - 3 : VENTILATION DES COÛTS PAR ACTIVITE

Groupe d'activités (Etapas) :
**ELABORATION DES SPECIFICATIONS
 TECHNIQUES DU MATERIEL,
 EQUIPEMENTS ET MOBILIERS POUR
 L'AMENAGEMENT DES LOCAUX DU
 CERSA**

Description : *Identification des besoins, description pertinente et l'évaluation du matériel, équipements et mobilier nécessaires pour la CERSA Regroupement des différentes acquisitions par lot selon les spécificités et ou la consistance et de proposer un plan d'aménagement des locaux du laboratoire du CERSA*

Eléments du coûts

COÛTS HORS TAXES (F CFA)

Remunération

1 130 000

Frais remboursables

0

TOTAUX PARTIELS EN F CFA HTVA

1 130 000



Annexe - E : Lettre d'attribution provisoire du contrat



UNIVERSITE DE LOME

CENTRE D'EXCELLENCE REGIONAL
SUR LES SCIENCES AVIAIRES

V/Réf.
N/Réf. ...113/AD/KT/CERSA-UL/2017

à

Monsieur le Directeur Général
de l'AGENCE ESPACE ARCHITECTURE
Tél : (+228) 22510407/23381228

Lomé-Togo

Objet : Attribution provisoire de contrat
(DP n°01/2017/UL/CERSA du 27/09/2017)

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre du recrutement d'un cabinet/bureau d'étude en vue de l'élaboration des spécifications techniques du matériel, équipement et mobilier nécessaires à l'aménagement des locaux du CERSA, objet de la demande de propositions n°01/2017/UL/CERSA du 27/09/2017, j'ai l'honneur de vous informer que vous êtes attributaire provisoire du contrat pour un montant TTC d'un million trois cent trente-trois mille quatre cent (1 333 400) F CFA.

Vous êtes invité à prendre part à une séance de travail préparatoire de la mission, le Mercredi 15 novembre 2017 à 15 heures 00 TU, à la salle de réunion du CERSA.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Reçu le 15/11/17

Kokou T. Honoré
90 52 28 90

Lomé, le 3
Le Directeur du CERSA,

Professeur Kokou TONA

4